

Programme de Cashback de Satispay

ORGANISATEUR DU PROGRAMME

Le promoteur de ce programme est Satispay S.p.A., dont le siège social est situé Via Luigi Porro Lambertenghi 7, 20159 Milan, Italie - numéro de TVA 10927360015 (ci-après, « Satispay » ou le « Promoteur »).

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le programme « **Satispay Cashback** » (le « Programme ») vise à promouvoir la marque Satispay et l'utilisation de l'application mobile (« L'App »), élément essentiel de la plate-forme technologique développée par Satispay (la « Plateforme Satispay ») qui permet l'utilisation d'un système de paiement pour les appareils mobiles fondé sur les instruments de paiement SEPA. Satispay détient tous les droits de propriété et les droits d'exploitation économique de la plate-forme Satispay.

BÉNÉFICIAIRE DU PROGRAMME

Le bénéficiaire du programme est le consommateur (le « Bénéficiaire ») qui (i) a installé l'App, (ii) a finalisé le processus d'enregistrement au service Satispay Consumer et (iii) verra, depuis l'App, les informations et l'infographie indiquant le remboursement qui lui est applicable (le « Cashback ») selon les termes et conditions ci-dessous. Le Bénéficiaire pourra obtenir le Cashback sur la base de critères homogènes, objectifs et prédéterminés par Satispay, qui s'appliqueront à des groupes de bénéficiaires déterminés ayant des caractéristiques similaires (les « Critères Généraux »). Les Critères Généraux sont, entre autres :

- coordonnées personnelles et localisation ;
- utilisation de l'App (montant du budget, nombre et volume total de transactions, volume total de Cashback reçu, etc.) ;
- offres promotionnelles spécifiques mises en place entre Satispay et ses partenaires commerciaux.

Pour plus d'informations sur les conditions générales du service Satispay Consumer fourni par Satispay Europe S.A., un établissement de monnaie électronique de droit luxembourgeois agréé et réglementé par la *Commission de Surveillance du Secteur Financier*, veuillez consulter les conditions générales d'utilisation disponibles sur le site Web www.satispay.com.

LISTE ET INFORMATIONS DES MEMBRES

Les Bénéficiaires peuvent bénéficier du Cashback, tel que décrit dans ce Programme, dans les activités commerciales assujetties à la TVA qui sont enregistrées au service Satispay Business (les « Membres ») :

- En ce qui concerne les magasins :
 - magasins physiques situés sur le territoire des pays où le Programme est activé et visibles directement sur l'App (les « Magasins Offline »). Une liste de tous les Magasins Offline est accessible par les bénéficiaires dans la section dédiée de l'application (« Liste Magasins ») ;
 - Magasins en ligne et / ou e-commerce des Membres (les « Magasins Online »), visibles par les infographies spécifiques destinées aux Bénéficiaires dans la section dédiée sur site Web des membres (« Sites Web ») ;
- En ce qui concerne les services offerts par les Membres aux Bénéficiaires, selon la fonction spécifique et les instructions mises à la disposition des Bénéficiaires dans la section de l'App dédiée aux services (les « Services »).

Les entités commerciales appartenant à l'une des industries suivantes énumérées dans la NACE sont en tout cas exclues du programme :

- Section B : INDUSTRIES EXTRACTIVES- Divisions 5/6/7/8/9
- Section C : INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE – Division 12
- Section F : CONSTRUCTION - Divisions 41/42/43
- Section K : ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE - Divisions 64/65/66
- Section L : ACTIVITÉS IMMOBILIÈRES - Division 68
- Section M : ACTIVITÉS SPÉCIALISÉES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES– Divisions 69/70/71/72/73/75
- Section N : ACTIVITÉS DE SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE SOUTIEN – Divisions 77/78/79/80/81/82
- Section O : ADMINISTRATION PUBLIQUE- Division 84
- Section P : ENSEIGNEMENT - Division 85
- Section Q : SANTÉ HUMAINE ET ACTION SOCIALE - Divisions 86/87/88

- Section R : ARTS, SPECTACLES ET ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES – Division 92
- Section S : AUTRES ACTIVITÉS DE SERVICES– Division 94
- Section T : ACTIVITÉS DES MÉNAGES EN TANT QU'EMPLOYEURS ; ACTIVITÉS INDIFFÉRENCIÉES DES MÉNAGES EN TANT QUE PRODUCTEURS DE BIENS ET SERVICES POUR USAGE PROPRE - Divisions 97/98
- Section U : ACTIVITÉS EXTRA TERRITORIALES - Division 99

Les activités suivantes peuvent également être exclues du programme :

- Activités commerciales appartenant à la catégorie « vente au détail des tabacs manufacturés »
- Distributeurs de carburant ou de produits pétroliers
- Organismes publics, associations, fondations, associations sans but lucratif
- Sociétés coopératives sportives
- Kiosques
- Revendeurs de cannabis légal
- Revendeurs de cigarettes électroniques

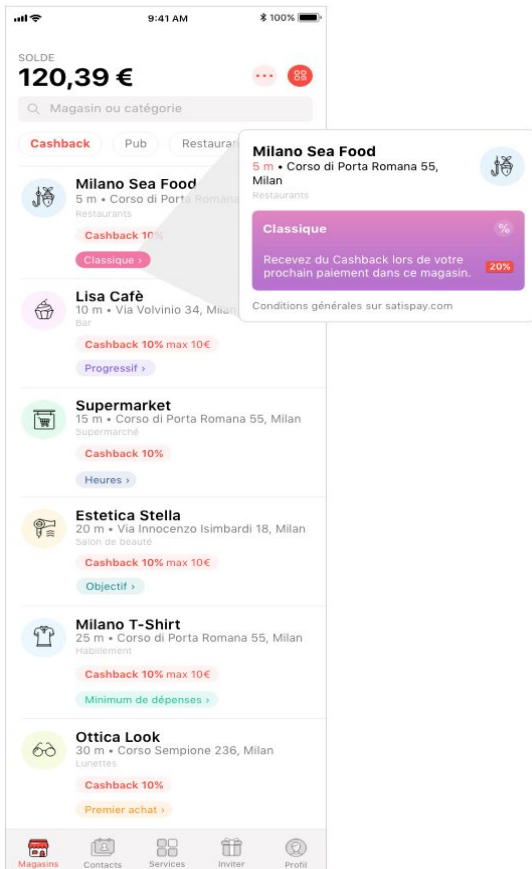
Pour plus d'informations sur les conditions générales du service Satispay Business fourni par Satispay Europe S.A., un établissement de monnaie électronique de droit luxembourgeois agréé et réglementé par la *Commission de Surveillance du Secteur Financier*, veuillez consulter les conditions générales d'utilisation disponibles sur le site Web www.satispay.com.

CONDITIONS DE CASHBACK ET AUTRES CAMPAGNES

Les termes et conditions d'obtention du Cashback et d'autres campagnes actives spécifiques avec des références au Cashback (les « Campagnes ») doivent toujours être affichés dans l'App à travers une infographie par rapport à : 1) les Magasins Offline ; 2) les Magasins Online ; 3) les Services.

1. Magasins Offline

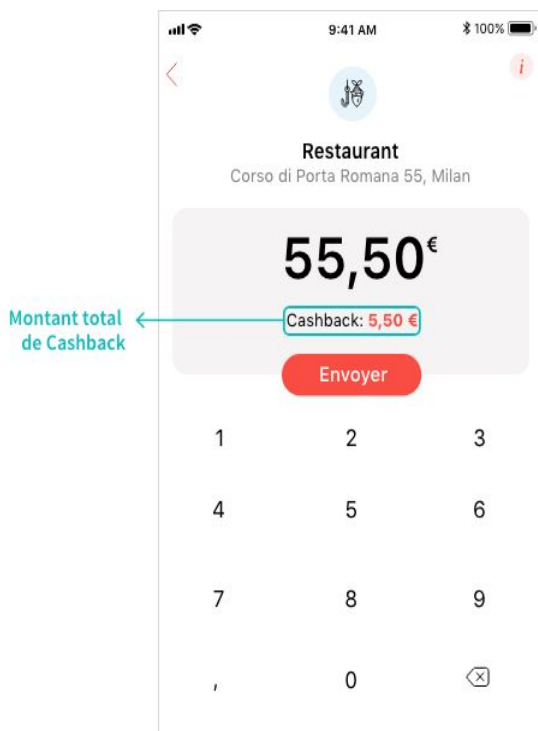
Les termes et conditions d'obtention du Cashback sont identifiés à travers une infographie dans l'App par rapport à chaque Magasin Offline, mentionnant le pourcentage et le montant maximal du remboursement applicable (les « Conditions du Cashback Offline »). En outre, toutes autres Campagnes actives qui contribuent à la détermination des Conditions du Cashback Offline et du Cashback appliqué (les « Conditions des Campagnes ») sont affichées à travers un bouton portant le nom de la Campagne, dont les termes et conditions sont indiqués dans l'infographie dans l'App et accessibles en cliquant sur le bouton portant le nom de la Campagne correspondante (la « Section Campagne »).



Le programme s'applique aux Magasins Offline affichant les Conditions du Cashback Offline dans la Liste Magasins. Les Conditions du Cashback Offline ainsi que les Conditions des Campagnes sont mises à jour chaque fois que le Bénéficiaire accède à la Liste Magasins et à la Section Campagne de l'App et peuvent varier à tout moment, avant et après chaque paiement effectué par le Bénéficiaire vers un Membre. Afin d'identifier le Cashback applicable, il faudrait faire référence aux Conditions du Cashback Offline, qui sont affichées dans la Liste Magasins. Les Conditions du Cashback Offline peuvent être différentes des Conditions de Campagnes affichées dans chaque Section Campagne, dans le cas où une ou plusieurs Campagnes ou promotions sont actives.

Le montant du Cashback dépend du montant payé via l'App lors de l'achat de biens ou de services d'un Membre (le « Paiement »). Le Cashback est calculé et affiché dans l'App comme suit :

- le montant de Cashback est calculé comme un pourcentage de chaque Paiement ;
- **le pourcentage de Cashback**, qui est également déterminé en fonction des Campagnes actives, **est identifiable dans les Conditions du Cashback Offline** disponibles à tout moment dans la Liste Magasins ;
- **le montant de Cashback est plafonné comme indiqué dans les Conditions du Cashback Offline** disponibles à tout moment dans la Liste Magasins ;
- **le montant exact total de Cashback** pour chaque paiement **est prévisualisé dans l'App par le Bénéficiaire** dans l'écran de prévisualisation des paiements de l'application avant d'effectuer le Paiement :



2. Magasins en ligne

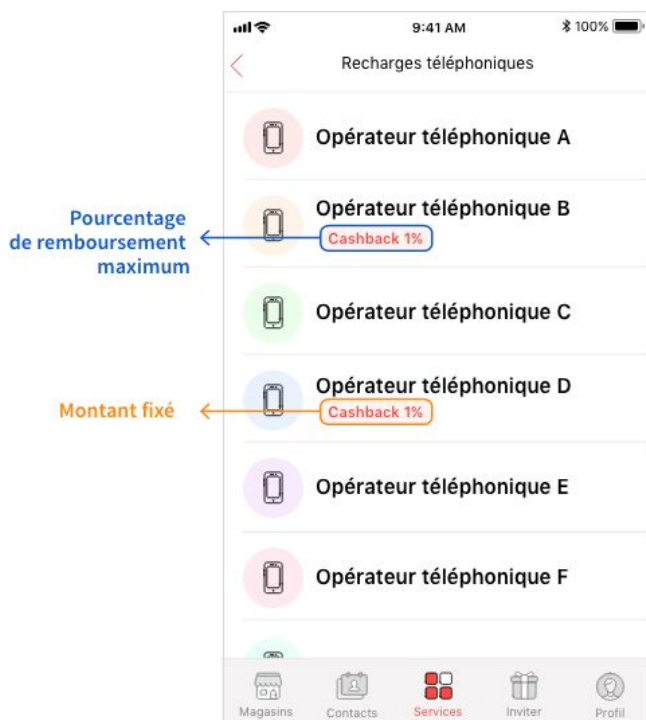
Les termes et conditions d'obtention du Cashback sont affichés dans une infographie spécifique visible dans les Sites Web par rapport aux Magasins Online, où sont affichés les modalités d'octroi du Cashback, la durée de la promotion, le pourcentage maximal du remboursement applicable ainsi que le montant maximal du remboursement applicable (les « Conditions du Cashback Online »).



Le Programme s'applique aux Magasins Online affichant les Conditions du Cashback Online sur les Sites Web. Comme prévu pour les Magasins Offline, le Bénéficiaire peut prévisualiser le montant exact de Cashback dans l'écran de prévisualisation des Paiements de l'App avant d'effectuer le Paiement.

3. Les Services

Les termes et conditions d'obtention du Cashback sont affichés dans une infographie spécifique visible dans l'App par rapport à chaque Service qui affichera soit le pourcentage maximal de remboursement applicable, soit un montant forfaitaire pour chaque Paiement effectué via l'App lors de l'achat d'un Service (les « Conditions de Cashback des Services »).



Le Programme s'applique aux Services affichant les Conditions de Cashback des Services dans la section Services dédiée de l'App. Le montant du Cashback peut être plafonné comme indiqué dans les Conditions de Cashback des Services affichées à tout moment dans l'App. Comme prévu pour les Magasins Offline, le Bénéficiaire peut prévisualiser le montant exact de Cashback dans l'écran d'aperçu des Paiements de l'App avant d'effectuer le Paiement.

OBTECTION DU CASHBACK ET VÉRIFICATIONS

Le Cashback sera accordé au Bénéficiaire après le Paiement et sera affiché instantanément (ou dans les plus brefs délais techniques possibles) par le Bénéficiaire en tant que transaction entrante de Satispay dans la section profil des Paiements de l'App. Le montant du Cashback sera ajouté au solde du compte Satispay du Bénéficiaire. Le Cashback ne sera accordé que pour un Paiement effectué via l'App dans un des Magasins Offline d'un Membre. En cas d'échec du Paiement via l'App pour quelque cause que ce soit (comme, par exemple, des problèmes de connexion ou un Paiement refusé par un Membre, etc.) le Bénéficiaire n'aura pas droit au Cashback.

Satispay se réserve le droit de demander au Membre et/ou au Bénéficiaire, dans les 30 jours suivant l'exécution du Paiement, une copie (conforme si nécessaire) d'un document attestant l'achat du bien ou du service, comme, par exemple, une facture, un reçu ou une copie du livre de caisse. Au cas où le Membre et/ou le Bénéficiaire ne fournirait pas ce document, ou dans le cas de Paiements effectués en violation des dispositions de ce Programme ou d'une utilisation non conforme de la Plateforme Satispay, le Cashback reçu pour le(s) Paiement(s) correspondant(s) sera annulé.

EXCLUSION ET SUSPENSION DE CERTAINS MEMBRES ET BÉNÉFICIAIRES

Les Paiements effectués par des Bénéficiaires vers des Membres ne seront pas considérés comme valides s'il y a un lien d'entreprise entre la personne physique représentée par le Bénéficiaire et la personne morale représentée par le Membre.

Satispay peut suspendre à tout moment l'application du Programme et/ou de tout autre programme du Promoteur pour un Membre et/ou Bénéficiaire spécifique si :

- l'utilisation faite de la plateforme Satispay n'est pas conforme au Programme et/ou aux normes ou réglementations nationales et européennes ;
- les Paiements effectués concernent des biens ou des services relevant de la catégorie de produits du « gambling » (jeu de hasard) ;
- le membre reçoit des Paiements :
 - en dehors des heures d'ouverture du Magasin Offline comme publiquement déclarés ;
 - anticipés ou en retard par rapport au moment de l'achat du bien ou du service par le Bénéficiaire auprès du Membre ;
- le montant hebdomadaire des Paiements effectués par un Bénéficiaire et/ou reçus par un Membre pour lesquels un Cashback a été obtenu au sens de ce Programme est supérieur à 50% du montant total des Paiements envoyés par un Bénéficiaire et/ou reçus par un Membre au cours de la même semaine ; cette

exclusion ne s'applique pas lorsque le Cashback a été versé au sens d'un accord spécifique de promotion en vigueur entre Satispay et un Partenaire Commercial.

Dans ces cas de suspension, les formalités de communication et les délais de préavis prévus dans la section « Durée, modification et annulation du programme » en cas de modification et/ou d'annulation du Programme ne s'appliquent pas.

Dans tous les cas, Satispay se réserve le droit d'évaluer l'activation du Programme et/ou de tout autre programme du Promoteur pour un Membre spécifique si une telle activation est en conflit avec les politiques internes de Satispay en ce qui concerne l'offre de Cashback.

Veuillez noter que, conformément à la loi, les Membres ne peuvent pas facturer des frais supplémentaires aux payeurs pour l'utilisation d'un système de paiement spécifique.

COMMUNICATIONS

Chaque communication relative à l'application et à la validité du Programme ne sera valable que si elle a été envoyée par Satispay ou préalablement convenue entre Satispay et l'expéditeur.

DURÉE, MODIFICATION, SUSPENSION OU ANNULATION DU PROGRAMME

Le programme est valable jusqu'au 31 Mars 2021 inclus.

Satispay se réserve le droit de modifier, suspendre et/ou annuler le programme ou les campagnes de Cashback actives qui sont promues par Satispay même à travers une communication effectuée via une notification sur l'App, par e-mail ou sur le site Web de Satispay (www.satispay.com) avec un préavis d'au moins 7 jours. Les remboursements accordés ou autorisés avant l'entrée en vigueur de la modification et/ou de l'annulation ne seront pas affectés par cette modification/suspension/annulation.